

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 24 février 2020

Date d'affichage 24 février 2020

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 18 (+ 5 procurations)

votants 23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20200304-DEL\_20\_03\_04\_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2020

Affichage : 06/03/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le QUATRE MARS à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. Jean THOREAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Daniel GUEDET, M. Michel ARBOUYS, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Gérard GUESNE, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, M. Thierry BODIN, Mme Sophie DOLLON, M. Gaëtan THOMAS, Mme Delphine LETESSIER

**Excusés** : M. Philippe GALLAND, Mme Camille MORIN-BURRE, Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Dominique BURLOT, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), M. Michel DIEDERICH, M. Thierry PERRE, M. Jacky TACHEAU (Pouvoir donné à Josette JACOB)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Jean THOREAU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**RETROCESION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL DE VOIRIES ET ESPACES VERTS  
DES LOTISSEMENTS : LA FRILEUSE, LA FONTAINE 1, LA FONTAINE 2, LA  
MEIGNANNERIE 2**

Madame KNITTEL Cécile, Maire-Adjoint en charge de l'aménagement, du

cadre de vie et de l'environnement présente au Conseil Municipal le dossier de rétrocession de voiries des lotissements réalisés par la Société d'Investissements Mobilier et Immobilier LELIEVRE (SIMIL) et dénommés La Frileuse, La Fontaine 1, La Fontaine 2 et la Meignannerie 2. Elle précise que l'ensemble des voies et réseaux concernés a été scrupuleusement inspecté par les services municipaux et de manière contradictoire avec la SIMIL.

Elle donne ensuite lecture détaillée des voies concernées comme suit :

### Lotissement « Frileuse »

- Section D n° 934 (801 m<sup>2</sup>), n° 978 (2 205 m<sup>2</sup>), n° 977p (510 m<sup>2</sup>), n° 977p (5 564m<sup>2</sup>) pour une superficie totale de 9 080 m<sup>2</sup> et est répartie de la manière suivante ;
  - Espaces verts : 3 516 m<sup>2</sup>
  - Voirie : 5 564 m<sup>2</sup>

### Lotissement « La Fontaine 1 »

- Section ZC n° 119 (2 501 m<sup>2</sup>), n° 116 (164 m<sup>2</sup>), n° 118 (1 444 m<sup>2</sup>) pour une superficie totale de 4 109 m<sup>2</sup> et est répartie de la manière suivante ;
  - Espaces verts : 2 665 m<sup>2</sup>
  - Voirie : 1 444 m<sup>2</sup>

### Lotissement « La Fontaine 2 »

- Section ZC n° 165 (8 323 m<sup>2</sup>) et ZC n° 163 (3 235 m<sup>2</sup>) pour une superficie totale de 11 558 m<sup>2</sup> et est répartie de la manière suivante ;
  - Espaces verts : 8 323 m<sup>2</sup>
  - Voirie : 3 235 m<sup>2</sup>

### Lotissement « La Meignannerie 2 »

- Section ZC n° 210 (388 m<sup>2</sup>), n° 208 (44 m<sup>2</sup>), n° 211 (1 167 m<sup>2</sup>), n° 209 (2 422 m<sup>2</sup>) pour une superficie totale de 4 021 m<sup>2</sup> et est répartie de la manière suivante ;
  - Espaces verts : 1 599 m<sup>2</sup>
  - Voirie : 2 422 m<sup>2</sup>

Madame KNITTEL Cécile précise ensuite que les actes de rétrocession pourraient être signés chez Maître LEVEQUE, Notaire à La Ferté-Bernard.

Elle rappelle enfin que les frais d'actes ou autres sont à la charge du vendeur et que la cession pourrait se faire sur la base d'un prix de 100 € pour l'ensemble rétrocédé.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (23 Pour - 0 Abstention – 0 Contre),

**ACCEPTE** la rétrocession des voies et espaces verts des lotissements La Frileuse, La Fontaine 1, la Fontaine 2, La Meignannerie 2 réalisés par la SIMIL selon les informations ci-dessus indiquées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :

- Signer l'acte notarié correspondant qui sera établi par l'Etude de Maître LEVEQUE Notaire à La Ferté-Bernard
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à régler 100 € au titre de l'achat de l'ensemble de ces parcelles
- **PREND ACTE** que les frais de notaire et autre seront à la charge de la SIMIL.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**